

CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE
Syndicat mixte

Conseil Syndical
Session du 26 mai 2026

Le vingt-six mai deux mille vingt-six, le Conseil Syndical de Chambéry-Grand Lac économie s'est réuni sous la présidence de Luc BERTHOUD, Président. La séance a été publique.

Etaient présents : Jimmy BAABAA - Luc BERTHOUD - Vincent BOULNOIS - Anne CHATILLON - Lionel DARBON - Eric DELHOMMEAU - Julien DONZEL – Isabelle DUNOD – Jean-Paul FAURE – Carole FLENET – Sylvaine FLEURIAU – Nathalie FONTAINE – Thomas JAUSOIN – Nicolas MERCAT – Yves MERCIER – Pascal MITHIEUX – Marie-Pierre MONTORO-SADOUX – Franck MORAT - Thierry REPENTIN – Olivier ROGNARD – Brigitte TOUGNE-PICAZO – André VERDU -

Excusés : Grégory BASIN - Florence BOURGEOIS - Aloïs CHASSOT - Gérard CLERC - Jean-Marc DRIVET – Florian MAITRE – Cécile MERIGUET – Nathalie SCHMITT -

Pouvoirs : -

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 22

Secrétaire de séance : Jimmy BAABAA

Assistaient également à la séance : Patrice BLANCHOZ - Régis DORMOY – Hervé LAURENT – Thierry MAILLAND - Béatrice RUBEAU - Véronique VALLA -

Date de convocation : 20 mai 2026

Délibération N° C26-20

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
Rapport au Comité Syndical

Luc BERTHOUD, Président, précise qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée, les commissions relatives à la commande publique doivent être renouvelées.

Il convient d'élire les membres de la Commission de Délégation de Service Public.

La Commission de Délégation de Service Public est composée s'agissant de ses membres à voix délibérative :

- Du président, président du syndicat mixte ou son représentant,
- De 5 membres titulaires,
- De 5 membres suppléants.

L'élection des membres titulaires et des membres suppléants a lieu sur la même liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Les

listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Luc BERTHOUD propose que les conditions de dépôt des listes soient fixées comme suit :

- Dépôt des listes au plus tard en séance.
- Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants.

Il est procédé à l'appel de candidature.

Une seule liste est présentée après l'appel de candidatures.

- Vu les articles L 1411-1, L1411-5 à L 1411-7 et D 1411-3 à 1411-5 du code général des collectivités territoriales.

A la suite des opérations électorales retracées dans le procès-verbal ci-joint sont déclarés élus, à l'unanimité :

Membres titulaires :

- Olivier ROGNARD
- Pascal MITHIEUX
- Julien DONZEL
- Lionel DARBON
- Anne CHATILLON

Membres suppléants :

- Isabelle DUNOD
- Vincent BOULNOIS
- Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
- Franck MORAT
- Brigitte TOUGNE-PICAZO

Fait à Le Bourget du Lac,
Le 26 mai 2026



Luc BERTHOUD
Président

**PROCÈS-VERBAL DE L'ÉLECTION
COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

Nombre de membres dont le Comité syndical doit être composé : 30

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six s'est réuni le Comité syndical de Chambéry-Grand Lac économie.

Etaient présents les conseillers syndicaux suivants :

1) Dépôt des listes

La liste « A » présente :

J. ROGNARD - P. MITHIEUX - J. DONZEL - L. DARBON - A. CHATILLON membres titulaires

I. DONOD - V. BOULNOIS - P. MONTORO - S. SADOUX - F. MORAT membres suppléants
B. TOUGNE - P. CAZO

La liste « » présente :

_____ membres titulaires

_____ membres suppléants

Si une seule liste est présentée après l'appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement.

2. Élection

Nombre de votants : 22

Suffrages exprimés (a) : 22

Nombre de siège à pourvoir : 5 (b)

Quotient électoral (a/b) :

La liste « A » obtient : 22 voix

La liste « » obtient : voix

Attribution des sièges au quotient :

Pour la liste « » : nombre de voix / quotient électoral = sièges

Pour la liste « » : nombre de voix / quotient électoral = sièges

Sièges restant à attribuer : sièges

Attribution du siège restant au plus fort reste :

Pour la liste « » : nombre de voix - (sièges obtenus au quotient / quotient électoral) =

(reste)

Pour la liste « » : nombre de voix - (sièges obtenus au quotient / quotient électoral) =

(reste)

La liste « » obtient le plus fort reste et se voit attribuer le siège restant à pourvoir.

Au vu de l'attribution du nombre de sièges sont déclarés élus

Membres titulaires :

Olivier ROGNARD - Pascal MITHIEUX - Julien DONZEL - Lionel DARBON -
Anne CHATILLON

Membres suppléants :

Isabelle DONOD - Vincent BOULNOIS - Marie-Pierre MONTORO - SADOUX -
Franck MORAT - Brigitte TOUGNE - PICAZO

3.. Observations et réclamations

4. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 26 mai 2026, à 19 heures, 15 minutes, en double exemplaire.

Le président



Le secrétaire,

